



# Bulletin Officiel

N° 5445 Mercredi 20 Septembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX

2

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

3-8

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

9

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -

10-13

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER

14-18

HANNIBAL LEASE

19-23

SOTUVER

24-29

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI LEASING

30

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -AGE

31

#### COURBE DES TAUX

32

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017

- SOTUMAG
- ATTIJARI BANK

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T »  
MONOPRIX**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – Monoprix porte à la connaissance de ses actionnaires et le public que son Directeur Général M. Mohamed Fadhel KRAIEM, et après vingt mois d'exercices à la tête de l'entreprise, a été appelé pour assurer la fonction de PDG de Tunisie Telecom.

Le départ de M. Mohamed Fadhel KRAIEM est mis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration programmé pour le 22 septembre 2017.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**AIR LIQUIDE TUNISIE**

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport – 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE « ALT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **13 juin 2017**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **1.139.875 dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **45.595 actions** nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi **de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 1.139.875 de dinars**, par incorporation de 1.135.000 dinars des réserves exonérées et de 4875 dinars à prélever sur le poste « Autres réserves », et l'émission de **45.595 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente et une (31) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Le capital sera ainsi porté de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

AIR LIQUIDE TUNISIE procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits d'attribution et ce, en vue d'assurer le bouclage exact de l'augmentation susmentionnée

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

**Jouissance des actions nouvelles**

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 septembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017**.

**Prise en charge par la TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 septembre 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne**

**décidée par**

**l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/P / M 000

**1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### « SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

#### But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

---

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

**But de l'émission :**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de MAC SA [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**La Société Tunisienne de Verrerie  
SOTUVER**

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie  
RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

▪ **Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

▪ **But de l'émission**

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

- Suite -

▪ **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

▪ **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du **13/09/2017 au 15/09/2017** inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

▪ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

▪ **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

▪ **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

▪ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

▪ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

▪ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **5%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

▪ **Marché des titres**

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

▪ **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

▪ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

▪ **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

▪ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560205** » durant la période de souscription préférentielle soit du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

---

<sup>1</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

**Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER : Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6<sup>ème</sup> étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**Attijari Leasing**

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé  
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars

**Siège social** : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac  
**RC** : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

Attijari intermédiation, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Attijari Leasing** » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2017** a été réalisée par l'émission de **250 000** actions ordinaires de nominal un **(10)** dinars l'action, avec une prime d'émission de huit **(8)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **27 500 000** dinars divisé en **2 750 000 actions** nominatives de nominal dix **(10)** dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 20 SEPTEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,294%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,341%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,387%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,434%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,456%	999,210
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,481%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,528%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,715%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,878%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,897%	995,940
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,963%	931,675
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,064%	991,877
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,441%	979,293
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,713%	967,214
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,815%	968,890
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,204
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,457
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,158
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	934,909
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,209
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,262
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	931,732
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,602
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	923,818
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,454
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,269
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%		917,525
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,786
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,699

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,113	169,129		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,393	114,407		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,904	97,915		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	99,997	99,995		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,070	15,071		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,168	110,181		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,547	1,549		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,415	108,509		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,167	41,171		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,694	55,698		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,171	118,204		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,808	113,899		
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	140,691	140,481		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	521,510	521,073		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,238	119,255		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,630	129,522		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,056	140,044		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,982	121,966		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	108,270	108,085		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	158,108	158,144		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,386	94,632		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,738	99,738		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	152,771	152,426		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	134,574	134,252		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,594	102,333		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,627	102,808		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,687	21,658		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 303,195	2 302,714		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	122,962	121,903		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,696	153,595		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	167,865	166,130		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,266	17,224		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ****	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En dissolution	En dissolution		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,477	5 296,180	5 309,772		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,701	2,693		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,323	2,319		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,237	1,223		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,109	1,103		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,127	1,119		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,128	1,119		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	119,037	118,020		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,298	119,765		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1001,135	1003,180		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,648	10,597		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,941	106,953
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,121	102,131
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,117	104,129
49 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,336	101,347
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	103,016	103,030
51 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,136	106,146
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,518	103,530
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,865	100,874
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,868	102,873
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,251	101,262
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,096	103,108
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,440	102,451
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,706	105,718
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,010	104,020
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,979	102,988
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,644	101,655
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,276	103,284
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,622	101,634
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,850	102,860
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,335	104,344
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,754	101,766
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,880	101,891
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,330	104,339
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,474	101,483
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,505	10,506
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,597	102,608
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,962	102,975
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,920	103,930
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,322	10,323

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,945	58,958
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,553	102,520
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,534	17,536
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	298,068	297,547
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,731	29,716
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 344,100	2 341,777
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,530	71,538
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,506	54,524
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,366	105,124
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,952	91,638

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,875	10,878
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,674	11,683
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,445	14,456
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,903	12,909
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,911	13,900
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,213	12,210
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	149,068	149,194
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,519	141,538
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,213	9,222
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,604	103,682
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,534	87,578
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,400	89,459
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,549	96,378
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	97,919	97,650
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,404	96,564
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,372	10,385

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	106,176	105,036
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,893	150,275
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,729	107,331
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	106,708	106,193
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	209,801	208,056
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	187,842	186,883
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,229	157,842
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,843	22,562
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,029	142,869
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,689	122,006
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 033,386	8 963,289
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,864	81,985
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1005,349	1000,608
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5687,604	5674,771
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5076,467	5054,106
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,614	100,643

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	114,140	114,141
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 941,625	10 891,925

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

\*\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-», par l'ouverture au public des fonds « FCP MOUASSASSETT », « FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » , « FCP AMEN SELECTION » et de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE » et le déclassement des fonds « AL AMANAH ETHICAL FCP », « FCP BIAT- CROISSANCE », « FCP BIAT- EQUILIBRE », « FCP BIAT-PRUDENCE », « AL AMANAH EQUITY FCP » et « FCP CAPITALISATION ET GARANTIE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963

30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
---	--	------------

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennachim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

58.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(4)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

**Société Tunisienne des Marchés de Gros**

**« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Abdellatif ABBES.

**BILAN**  
**AU 30 JUIN 2017**  
(Arrondi en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	1	293 225	217 631	293 225
(-) Amortissements		-246 066	-199 010	-228 392
		<b>47 159</b>	<b>18 621</b>	<b>64 833</b>
Immobilisations corporelles	2	37 575 183	36 143 273	35 378 968
Amortissements		-24 130 940	-24 187 780	-23 666 324
(-) Provisions		-23 037	-25 674	
		<b>13 421 206</b>	<b>11 929 819</b>	<b>11 712 644</b>
Immobilisations financières	3	551 812	624 891	608 412
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 020 177</b>	<b>12 573 331</b>	<b>12 385 889</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		67 205	54 770	103 613
(-) Provisions		-36 921	-15 801	-43 680
		<b>30 284</b>	<b>38 969</b>	<b>59 933</b>
Clients et comptes rattachés		326 387	399 176	349 862
(-) Provisions		-256 308	-287 869	-256 308
		<b>70 079</b>	<b>111 307</b>	<b>93 554</b>
Autres actifs courants	4	661 051	951 829	1 014 188
(-) Provisions		-27 040	-27 468	-27 608
		<b>634 011</b>	<b>924 361</b>	<b>986 580</b>
Placement et autres actifs financiers	5	10 000 000	8 200 000	9 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	907 247	2 238 723	1 132 622
<b>Total des actifs courants</b>		<b>11 641 621</b>	<b>11 513 360</b>	<b>11 572 689</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>25 661 798</b>	<b>24 086 691</b>	<b>23 958 578</b>

BILAN  
 AU 30 JUIN 2017  
 (Arrondi en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	7	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Réserves	8	3 365 950	3 277 039	3 429 900
Résultats reportés		607	674	607
Résultat N-1 en instance d'affectation		2 537 958	1 411 726	0
Subvention d'équipement		1 946 500	1 946 500	1 946 500
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>19 851 015</b>	<b>18 635 939</b>	<b>17 377 007</b>
Résultat de l'exercice		1 315 797	1 070 137	2 537 958
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>21 166 812</b>	<b>19 706 076</b>	<b>19 914 965</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs financiers	9	314 109	309 610	311 305
Provisions pour litiges		0	315 000	0
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>314 109</b>	<b>624 610</b>	<b>311 305</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 643 021	1 507 055	1 403 927
Autres passifs courants	10	2 537 856	2 248 950	2 328 381
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 180 877</b>	<b>3 756 005</b>	<b>3 732 308</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 494 986</b>	<b>4 380 615</b>	<b>4 043 613</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>25 661 798</b>	<b>24 086 691</b>	<b>23 958 578</b>

ETAT DE RESULTAT  
AU 30 JUIN 2017  
(Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>				
Revenus	11	5 898 338	5 378 780	10 967 222
Autres produits d'exploitation	12	7 327	6 852	301 590
Production immobilisée		0	0	64 660
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>5 905 665</b>	<b>5 385 632</b>	<b>11 333 472</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Variation de stocks		36 408	1 196	-32 901
Achats marchandises		65 299	33 137	137 663
Achats d'approvisionnement consommés		269 618	330 682	641 082
Charges de personnel	13	3 259 067	2 926 992	5 527 551
Dotations aux amortissements et provisions	14	505 327	544 793	1 151 414
Autres charges d'exploitation	15	353 467	408 154	916 362
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>4 489 186</b>	<b>4 244 954</b>	<b>8 341 171</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 416 479</b>	<b>1 140 678</b>	<b>2 992 301</b>
Produits de placements nets		358 039	288 587	595 111
Autres gains ordinaires		23 242	69 239	89 242
Autres pertes ordinaires		-8	-2	-2 719
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>1 797 752</b>	<b>1 498 502</b>	<b>3 673 935</b>
Impôts sur les bénéfices	16	-481 955	-428 365	-873 829
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>1 315 797</b>	<b>1 070 137</b>	<b>2 800 106</b>
Contribution conjoncturelle (7.5%)		0	0	-262148
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 315 797</b>	<b>1 070 137</b>	<b>2 537 958</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**AU 30 JUIN 2017**  
(Arrondi en dinar tunisien)

	Note	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat de l'exercice		1 315 797	1 070 137	2 537 958
Ajustement pour amortissements et provisions		505 327	544 793	1 151 414
Reprise sur provision		-7 327	-6 852	-301 590
Variation des stocks	17	36 408	1 196	-47 646
Variation des clients	18	23 475	25 056	74 370
Variation des autres actifs	19	353 137	1 384	-60 975
Variation des autres passifs courants	20	117 967	543 245	388 012
Plus values sur cession d'immob.		0	-50 607	-50 607
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation</b>		<b>2 344 784</b>	<b>2 128 352</b>	<b>3 690 936</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	-1 865 613	-636 719	-967 288
Réduction de valeur/sortie d'immobilisation corp.		0	0	2 637
Encaissement provenant de remboursement des prêts aux personnels		-43 400	-9 975	6 503
Reclass.-1an Emprunt national 2014		100 000	100 000	100 000
Variation des cautionnements reçus	22	2 804	4 698	6 394
Encaissement provenant de la cession d'immob.corp.		0	50 607	50 607
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 806 209</b>	<b>-491 389</b>	<b>-801 147</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Distribution de dividendes		0	0	-1 199 994
Alimentation fonds social		0	0	-141 173
Décaissement sur fonds social		-63 950	-45 193	37 047
Encaissement subvention d'investissement		0	0	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>-63 950</b>	<b>-45 193</b>	<b>-1 304 120</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>474 625</b>	<b>1 591 770</b>	<b>1 585 669</b>
Trésorerie au début de période		10 432 622	8 846 953	8 846 953
Trésorerie à la fin de la période		10 907 247	10 438 723	10 432 622

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AU 30/06/2017

### A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

#### A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2017
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marches de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

#### A. 2 – Caractéristiques :

- Activité principale	: Gestion du MIN de Bir - Kassâa
- Nombre d'établissement	: 01
- Montant du capital	: 12.000.000 dinars Tunisiens.
- Répartition du capital :	
Etat Tunisien	: 37,05 %
Public	: 49,96 %
O.C.T.	: 07,55 %
Autres	: <u>04,99 %</u>
Total	100,00%

### B-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au nouveau système comptable des entreprises.

#### B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

##### B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

## **B .2 -2. Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celle-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus. La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont les taux d'usage en matière d'amortissement linéaire. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

## **B. 2 -3 Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus. Ils font l'objet d'un réajustement en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins values dégagées sont provisionnées.

## **B. 2 -4 Revenus :**

Les produits sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

## **B . 2 -5 Les placements :**

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à très court terme et très liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels informatiques :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			V.N.C. 30/06/17
	Solde au 31/12/16	Acquisition 1sem.2017	Cessions 1sem.2017	Solde au 30/06/17	solde au 31/12/16	Dotation 1sem2017	Solde 30/06/17	
Logiciel	293 225	0	0	293 225	228 392	17 674	246 066	47 159
Total	293 225	0	0	293 225	228 392	17 674	246 066	47 159

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			V.N.C 30/06/17
	AU 31/12/16	Acquisitions 1sem.2017	Reclass./cession	Au 30/06/17	au 31/12/16	Dotation 1sem.2017	au 30/06/17	
Terrains et aménagement terrains	158 655			158 655	36 872	4 498	41 370	117 285
Constructions	26 999 329			26 999 329	19 455 222	322 572	19 777 794	7 221 535
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	1 953 847	15 406		1 969 253	1 439 601	52 421	1 492 022	477 231
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	1 371 763	4 023		1 375 786	1 179 151	33 209	1 212 360	163 426
Matériel de transport	820 611			820 611	593 692	41 993	635 685	184 926
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	35 208			35 208	32 076	705	32 781	2 427
Equipements de bureau	331 714	749		332 463	311 125	3 913	315 038	17 425
Matériel informatique	677 799	1 240		679 039	589 219	28 342	617 561	61 478
Caisses en plastiques	6 328			6 328	6 328		6 328	0
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	3 023 714	2 174 797		5 198 511	23 038		23 038	5 175 473
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>35 378 968</b>	<b>2 196 215</b>	<b>0</b>	<b>37 575 183</b>	<b>23 666 324</b>	<b>487 653</b>	<b>24 153 977</b>	<b>13 421 206</b>

Note 2 . 1 : Immobilisations en cours :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS					PROVISIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/16	Travaux 2017	Reclassement 2017	Régulari-sation	Solde au 30/06/17	solde au 31/12/16	Provision au 30/06/17	Solde 30/06/17	31/12/2016	30/06/2017
- Construction en cours dépôt + vestiaires COOPMAG	3 288				3 288	3 288		3 288	0	0
- Aménagement en cours mezzanine pour bureaux halle FL	19 301				19 301	19 301		19 301	0	0
- Construction en cours station valorisation des déchets	2 899 416				2 899 416			0	2 899 416	2 899 416
- Aménagement extérieur Local archives et atelier	2 878				2 878			0	2 878	2 878
- Construction en cours porte d'entrée principale	449				449	449		449	0	0
- Amén.ext.et rénovation des chaussées	98 382	823 161			921 543			0	98 382	921 543
- Changement des couvertures des halles		1 351 636			1 351 636				0	1 351 636
<b>TOTAL</b>	<b>3 023 714</b>	<b>2 174 797</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 198 511</b>	<b>23 038</b>	<b>0</b>	<b>23 038</b>	<b>3 000 676</b>	<b>5 175 473</b>

**NOTE 3 : Immobilisations financières :**

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/16	Mouvements 2017	Solde au 30/06/17
- Titres de participation (Foire Internationale de Tunis)	25 600		25 600
- Dépôts et cautionnement	2 780		2 780
- Prêts à plus d'un an au personnel	180 032	43 400	223 432
- Emprunt National 2014	400 000	-100 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>608 412</b>	<b>-56 600</b>	<b>551 812</b>

La SOTUMAG a souscrit à l'Emprunt National 2014 pour un montant de 500 000 DT catégorie B pour une période de 7 ans dont 2 années de grâce à taux fixe de 6.15 % brut l'an.

**NOTE 4 : Autres actifs courants :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Personnel, Prêts à mois d'un an	129 013	109 133	180 219
- Débiteurs divers	69 005	101 010	108 298
- Produits à recevoir	251 333	568 925	338 114
- Charges constatées d'avance	81 110	172 761	86 999
- Fournisseurs d'immo. Av/commandes	130 590	-	300 558
	<b>661 051</b>	<b>951 829</b>	<b>1 014 188</b>
Provisions	-27 040	-27 468	-27 608
<b>Total</b>	<b>634 011</b>	<b>924 361</b>	<b>986 580</b>

1. Le compte "produits à recevoir" enregistre principalement les loyers à recevoir sur les mandataires et locataires de divers locaux pour un montant de 180 096DT et les produits financiers sur placements et comptes courants à recevoir pour un montant de 71 237DT.
2. Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fournitures de bureau, de fournitures électriques et de pièces de rechanges.

**NOTE 5 : Placements et autres actifs financiers :**

L'excédent de trésorerie de la SOTUMAG est placé dans des comptes à terme auprès des institutions financières.

**NOTE 6 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Banques	906 380	2 238 279	1 131 357
- Caisse	867	443	1 265
<b>Total</b>	<b>907 247</b>	<b>2 238 722</b>	<b>1 132 622</b>

**NOTE 7 : Capital social :**

Nombre d'actions : 12 000.000

Valeur nominale de l'action : 1 DT

La répartition des actions se présente comme suit :

Etat Tunisien	37,5 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
Autres	<u>4,99 %</u>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

**NOTE 8 : Réserves :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Réserves légales	1 194 569	1 123 949	1 194 569
Réserves Extraordinaires	1 850 868	1 850 868	1 850 868
Réserves pour fonds social	280 513	262 222	344 463
Autres réserves	40 000	40 000	40 000
<b>Total</b>	<b>3 365 950</b>	<b>3 277 039</b>	<b>3 429 900</b>

**NOTE 9 : Autres passifs financiers :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Cautionnements reçus	314 109	309 610	311 305
<b>Total</b>	<b>314 109</b>	<b>309 610</b>	<b>311 305</b>

Cette rubrique présente au 30 Juin 2017 un solde créditeur de 314 109 DT représentant les cautionnements pris en garantie par la « SOTUMAG » sur les opérateurs du MIN.

**NOTE 10 : Autres passifs courants :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Personnel – rémunérations dues	938	0	0
Personnel - provisions pour congés à payer	304 413	335 159	202 048
Etat, impôts et taxes	1 203 820	1 287 765	1 525 297
Organismes de sécurité sociale	321 437	279 409	337 081
Créditeurs divers	161 578	132 962	149 778
Comptes de régularisation passifs	545 619	213 609	114 126
Associés dividendes à payer	51	46	51
<b>Total</b>	<b>2 537 856</b>	<b>2 248 950</b>	<b>2 328 381</b>

**NOTE 11 : Revenus :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Redevances fruits et légumes	3 460 324	2 972 700	6 233 704
Redevances poissons	1 456 114	1 361 664	2 770 288
Redevances Bananes (*)	87 108	145 999	261 829
Vente Glace	55 902	52 640	129 292
Loyer Entrepôt frigorifique	13 582	54 214	32 350
Ventes imprimés spécifiques	56 004	63 372	125 977
Ventes imprimantes thermiques	45 310	11 135	26 145
Loyer fruits et légumes	317 127	320 234	626 152
Loyer poissons	43 183	50 031	88 933
Loyer Magasins dattes	106 741	99 428	200 056
Loyer carreaux melon et pastèque	5 444	5 000	14 000
Loyer entrepôt emballages	42 100	38 000	76 559
Loyer divers	169 645	168 806	318 813
Produits assistance informatique	11 700		17 400
Autres revenus	27 051	17 742	40 268
Ventes liées à une modification comptable	1 003	17 815	5 456
<b>Total revenus</b>	<b>5 898 338</b>	<b>5 378 780</b>	<b>10 967 222</b>

(\*) Il y a lieu de signaler que les redevances bananes sont incorporées dans les redevances Fruits et légumes à partir du 01/05/2017.

Les revenus ont enregistré une augmentation de 519 558DT par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016 provenant essentiellement des redevances fruits et légumes et poissons.

**NOTE 12 : Autres produits d'exploitation :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 6.852 DT et représente des reprises sur provision constituées courant 2016.

**NOTE 13 : Charges de personnel :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Salaire	1 940 602	1 830 803	3 590 252
Prime de rendement et productivité (*)	416 914	249 671	504 763
13 <sup>eme</sup> mois	138 265	134 044	229 340
Avantages en nature	103 513	77 758	156 770
Congés payés	102 365	125 677	-7 434
Charges sociales	409 979	363 989	761 243
Autres charges sociales	147 952	165 030	343 341
Charge de perso. liées à une mod. Compt.	1 010	3 043	3 043
<b>Total</b>	<b>3 260 600</b>	<b>2 950 015</b>	<b>5 581 318</b>
Transfert de charges salaires	-1 533	-19 034	-44 853
Transfert de charges CNSS	0	-2 610	-7 039
Transfert de charges Assurance groupe	0	-1 379	-1 873
<b>Total</b>	<b>3 259 067</b>	<b>2 926 992</b>	<b>5 527 551</b>

(\*) Ce montant englobe la prime de productivité de 2015 octroyée au premier semestre 2017 ainsi que l'incidence financière de l'intégration des agents de gardiennage et de nettoyage en 2017.

**NOTE 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotations aux amortis. des immob. Incorporelles	17 674	4 480	32 101
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles	487 653	470 262	1 073 344
Dotations aux prov. pour dépréciation clients	0	0	10 568
Dotations aux prov. Dépréc. des autres actifs courants	0	0	32 866
Dotations aux provisions pour litiges	0	70 000	0
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles liée à mod	0	51	2 535
<b>Total</b>	<b>505 327</b>	<b>544 793</b>	<b>1 151 414</b>

**NOTE 15 : Autres charges d'exploitation :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Services extérieurs (1)	287 540	350 646	756 395
Charges diverses ordinaires	9 500	10 125	19 667
Impôts, taxes et versements assimilés.	85 585	78 950	163 993
<b>Total</b>	<b>382 625</b>	<b>439 721</b>	<b>940 055</b>
Transfert de charges	-29 158	-31 567	-23 693
<b>Total</b>	<b>353 467</b>	<b>408 154</b>	<b>916 362</b>

**NOTE 15 - 1 : Services extérieurs :**

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Entretiens et réparations patrimoine du MIN	137 312	146 728	256 590
Primes d'assurance	23 634	52 279	89 680
Etudes et recherches et divers services exter.	13 877	17 977	44 011
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30 539	39 422	113 343
Publicité et relations publiques	11 060	10 925	69 251
Subventions et dons	53 000	46 094	122 423
Missions et réceptions	2 350	17 085	26 738
Frais postaux et de télécommunications	11 613	10 842	24 052
Services bancaires et assimilés	660	1 224	2 181
Autres charges liées à une mod. comptable	3 495	8 070	8 126
<b>Total</b>	<b>287 540</b>	<b>350 646</b>	<b>756 395</b>
Transfert de charges	-2 337	-5 636	-10 236
<b>Total</b>	<b>285 203</b>	<b>345 010</b>	<b>746 159</b>

**NOTE 16 : Impôt sur les bénéfices :**

Bénéfice brut comptable :	1 797 752
Réintégrations	358 920
Déductions	-228 851
Bénéfice imposable	1 927 821
Impôt sur bénéfices 25%	481 955

**NOTE 17 : Variation des stocks :**

Cette rubrique totalise au 30/06/2017 la somme de DT détaillée comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Stock au N (imprimés spécifiques)	-16 459	-28 875	-16 961
- Stock au N (Imprimantes thermiques)	-2 194	-4 388	-1 548
- Stock au N (cartes de proximité)	-4 690	0	-5 133
- Stock au N (lecteurs de cartes de proximité)	-5 900	-5 900	-5 900
- Stock au N (Imprimantes laser)	-763	0	-30 337
- Stock au N (Toners)	-276	0	-52
- Stock au N (matériel ancien)	-36 921	-15 606	-43 680
- Stock au N -1(palettes en plastiques)	0	627	627
- Stock au N -1(imprimés spécifiques)	16 961	27 445	27 445
- Stock au N -1(Imprimantes thermiques)	1 548	6 216	6 216
- Stock au N -1(cartes de proximité)	5 133	0	0
- Stock au N -1(lecteurs de cartes de proximité)	5 900	5 900	5 900
- Stock au N -1(Imprimantes laser)	30 337	0	0
- Stock au N -1(Toners)	52	0	0
- Stock au N -1(matériel ancien)	43 680	15 777	15 777
<b>TOTAL</b>	<b>36 408</b>	<b>1 196</b>	<b>-47 646</b>

**NOTE 18 : Variation des clients :**

La variation des créances clients totalise au 30 juin 2017 la somme de 23 475 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Créances clients au N	-326 387	-399 176	-349 862
- Créances clients au N - 1	349 862	424 232	424 232
<b>TOTAL</b>	<b>23 475</b>	<b>25 056</b>	<b>74 370</b>

**NOTE 19 : Variation des autres actifs :**

La variation des autres actifs totalise au 30 juin 2017 la somme de 353 137 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Autres actifs courants au N	-661 051	-951 829	-1 014 188
- Autres actifs courants au N - 1	1 014 188	953 213	953 213
<b>TOTAL</b>	<b>353 137</b>	<b>1 384</b>	<b>-60 975</b>

**NOTE 20 : Variation des passifs courants :**

La variation des passifs courants totalise au 30 juin 2017 la somme de 117 967 DT ventilée comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Passifs courants au N	4 180 877	3 756 005	3 732 308
Fournisseurs d'immob. au N	-1 020 093	-564 553	-658 189
Fournis. d'immob. Retenue de garantie au N	-307 250	-300 657	-338 552
Passifs courants au N - 1	-3 732 308	-3 423 564	-3 423 564
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	658 189	805 402	805 402
Fournis. d'immob. Retenue de garantie au N - 1	338 552	270 612	270 612
Actionnaire dividendes à payer N	-51	-46	-51
Actionnaire dividendes à payer N- 1	51	46	46
<b>TOTAL</b>	<b>117 967</b>	<b>543 245</b>	<b>388 012</b>

**NOTE 21 : Décassements provenant de l'acquis. Des immob. Corp. Et incorp. :**

Les décaissements sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent au 30 juin 2017, à 1 865 613 DT et se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Immob. Corporelle et incorporelle au N	-37 868 408	- 36 360 904	-35 672 193
Immob. Corporelle et incorporelle au N - 1	35 672 193	36 024 910	36 024 910
Fournisseurs d'immob. Au N	1 020 093	564 553	658 189
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N	307 250	300 657	338 552
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	-658 189	-805 402	-805 402
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N - 1	-338 552	-270 611	-270 612
Cession d'immobilisations	0	-89 922	-89 922
Sortie d'actif	0	0	-1 150 810
<b>TOTAL</b>	<b>-1 865 613</b>	<b>-636 719</b>	<b>-967 288</b>

**NOTE 22 : Encaissement des cautionnements reçus :**

La variation des cautionnements reçus s'élève à 2 804 DT et se ventile comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Autres passifs financiers au N	314 109	309 609	311 305
- Autres passifs financiers au N - 1	-311 305	-304 911	-304 911
<b>TOTAL</b>	<b>2 804</b>	<b>4 698</b>	<b>6 394</b>

**NOTE 23. Engagements hors bilan :**

Les engagements reçus par la SOTUMAG au 30/06/2017 s'élève à 512 515 DT et se détaillent comme suit :

Titulaire du marché	Objet du marché	Montant du cautionnement DT au 30/06/2017
COTIM	Imprimés spécifiques	6 205
COTIM	Imprimés spécifiques	5 799
SOBEDIF	Construction d'une clôture	98 987
SOBEDIF	Aménagement parking et espace M + P	105 536
SES	Implantation d'une unité de valorisation des déchets organiques	75 298
Sté EJMA	Construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert eaux pluviales	51 418
Sté EJMA	Rénovation des eaux usées	8 288
CBS	Aménagement des pavillons 1 - 2 - 3 et 4	65 233
SATFIM PEUGEOT	Acquisition des voitures utilitaires	17 124
GAT	Souscription des contrats d'assurances	9 605
TECHNO CLIMAT	Réparation de 7 fabriques de glace	4 744
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées au MIN BIR KASSAA	42 118
SODEXO	Habillement	17 945
NEXT STEP	Installation d'un système de vidéo surveillance	4 215
<b>TOTAL</b>		<b>512 515</b>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017**

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne de Marché de Gros « SOTUMAG » et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société arrêtés au 30 JUIN 2017 qui font apparaître un total net du bilan de 25.661.798 dinars et un résultat bénéficiaire de 1.315.797 dinars.

2- Ces états financiers relèvent de la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

3- Nous avons effectué notre examen limité en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

**4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que du résultat de ses opérations pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.**

5- Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

**5.1-** La situation administrative de tous les agents antérieurement mis à la disposition du Ministère de Tutelle (de 2012 à 2016) a été régularisée. Concernant la rémunération servie par la SOTUMAG pour un montant total de 991.485 DT, les différentes demandes de remboursement auprès du Ministère sont restées sans suite.

Par ailleurs, notre demande de confirmation de cette créance et de son montant auprès du Ministère n'a pas encore aussi de réponse.

En conséquence, à la date du présent, aussi bien le montant de la créance que son caractère recouvrable ne peuvent être confirmés. Vu son aspect particulier et les informations complémentaires obtenues de la direction confirmant son caractère aléatoire, la comptabilisation de cette créance est reportée à la date de sa confirmation par le Ministère de tutelle.

**5.2-** Les subventions d'investissement inscrites dans les capitaux propres représentent les montants encaissés au titre de la participation du ministère de l'environnement et de certains organismes sous sa tutelle dans le financement des travaux de construction de la station de valorisation de déchets d'un montant total de 1.946.500 D. Conformément à la norme comptable n° 12, cette subvention sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à cette immobilisation. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

**Tunis, le 14/08/2017**

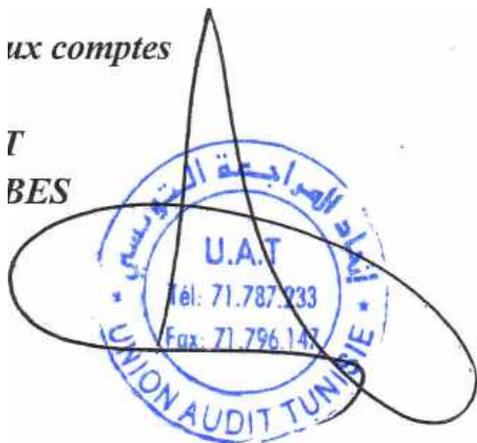
**Le commissaire aux comptes**

**Cabinet UAT  
Abdellatif ABBES**

**ux comptes**

**T**

**BES**



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

## Attijari Bank

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

### BILAN Attijari bank ARRETE AU 30 JUIN 2017 (UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016 (*)	31/12/2016
<b>AC1-</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	412 760	366 131	361 923
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	762 397	705 949	715 656
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle *	3	4 807 151	4 225 383	4 477 374
<b>AC4-</b> Portefeuille titres commercial	4	369 890	436 162	373 150
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement	5	578 374	449 098	553 131
<b>AC6-</b> Valeurs immobilisées	6	135 834	142 003	139 219
<b>AC7-</b> Autres actifs	7	266 837	219 071	248 350
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 333 243</b>	<b>6 543 797</b>	<b>6 868 803</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1-</b> Banque Centrale et CCP	8	662 923	471 168	527 324
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	19 708	36 304	57 560
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 836 207	5 221 613	5 460 301
<b>PA4-</b> Emprunts et ressources spéciales	11	187 928	156 103	148 912
<b>PA5-</b> Autres passifs *	12	164 165	167 411	187 010
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 870 931</b>	<b>6 052 599</b>	<b>6 381 107</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>			
<b>CP1-</b> Capital		198 741	198 741	198 741
<b>CP2-</b> Réserves		169 755	136 014	139 665
<b>CP4-</b> Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646
<b>CP5-</b> Résultats reportés		36 147	101 745	38 567
<b>CP6-</b> Résultat net *		54 023	51 052	107 077
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>462 312</b>	<b>491 198</b>	<b>487 696</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 333 243</b>	<b>6 543 797</b>	<b>6 868 803</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 16).

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**Attijari bank**

**ARRETE AU 30 JUIN 2017**

**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	<b>Note</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14</b>			
<b>HB1-</b> Cautions, avals et autres garanties données		323 059	286 246	293 071
<b>HB2-</b> Crédits documentaires		289 390	239 527	201 057
<b>HB3-</b> Actifs donnés en garantie		428 000	471 000	527 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 040 449</b>	<b>996 773</b>	<b>1 021 128</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>15</b>			
<b>HB4-</b> Engagements de financement donnés		156 932	228 122	169 256
<b>HB5-</b> Engagements sur titres		38	38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>156 970</b>	<b>228 160</b>	<b>169 294</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>16</b>			
<b>HB7-</b> Garanties reçues		2 066 507	1 856 734	2 000 599
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>2 066 507</b>	<b>1 856 734</b>	<b>2 000 599</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Attijari bank**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2017	30/06/2016 (*)	Exercice 2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	164 240	143 422	305 835
PR2- Commissions (en produits) *	18	51 793	47 792	96 472
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières *	19	30 892	26 553	55 959
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	19 674	17 006	31 030
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>266 599</b>	<b>234 773</b>	<b>489 296</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	21	(91 122)	(79 922)	(168 112)
CH2- Commissions encourues *		(2 097)	(1 981)	(4 306)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(93 219)</b>	<b>(81 903)</b>	<b>(172 418)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>173 380</b>	<b>152 870</b>	<b>316 878</b>
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif *	22	(5 979)	(2 298)	(19)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		(931)	149	327
PR7- Autres produits d'exploitation		3 704	3 164	6 197
CH6- Frais de personnel	23	(60 323)	(51 441)	(107 414)
CH7- Charges générales d'exploitation	24	(20 053)	(17 611)	(36 132)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 996)	(7 775)	(15 019)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>83 802</b>	<b>77 058</b>	<b>164 818</b>
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(39)	(198)	2 736
CH11- Impôt sur les bénéfices *		(29 740)	(25 808)	(47 952)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>54 023</b>	<b>51 052</b>	<b>119 602</b>
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	0	(12 525)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>54 023</b>	<b>51 052</b>	<b>107 077</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>54 023</b>	<b>51 052</b>	<b>107 077</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Attijari bank**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2017	30/06/2016	Exercice 2016
<b>Activités d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		255 424	204 440	428 299
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(100 339)	(87 632)	(167 231)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(18 872)	776	(12 072)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(348 644)	(393 811)	(631 853)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		377 748	353 098	586 061
Titres de placement		7 640	(99 230)	(35 437)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(74 911)	(62 276)	(131 027)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(37 915)	(15 456)	(40 018)
Impôt sur les bénéfices		(29 739)	(27 726)	(47 952)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>30 392</b>	<b>(127 817)</b>	<b>(51 230)</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 240	21 886	28 362
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(29 739)	9	(96 408)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(2 352)	(11 407)	(15 867)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>(8 851)</b>	<b>10 488</b>	<b>(83 913)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Emission d'emprunts		60 000	60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(19 143)	(7 143)	(13 753)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 297)	(760)	(1 719)
Dividendes et autres distributions		(79 497)	0	(59 622)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>(39 937)</b>	<b>52 097</b>	<b>(15 094)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(18 396)	(65 232)	(150 237)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		376 006	526 243	526 243
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>25</b>	<b>357 610</b>	<b>461 011</b>	<b>376 006</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETEES AU 30 juin 2017

### I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Les états financiers semestriels d'Attijari Bank arrêtés au 30 juin 2017 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### 1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### 2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### Actifs classés :

##### Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;

- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

### Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

### Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de premier semestre 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2- 3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées relatives au premier semestre 2017 à ce titre s'élèvent à 761 KDT amenant le total des provisions collectives à 22 933 KDT.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Au 30/06/2017, les provisions additionnelles ont été évaluées à 59 205 KDT. La dotation du premier semestre 2017 s'élève à 3 976 KDT et la reprise s'élève à 613 KDT.

### 3/ Classification et évaluation des titres

#### 3-1/ Règles de classification des titres :

**Portefeuille titres commercial :**

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

- **Titres de placement :**

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

**Portefeuille d'investissement :**

- **Titres d'investissement :**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation :**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue période une rentabilité satisfaisante.

- **Parts dans les entreprises associées, co entreprises et parts dans les entreprises liées :**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

#### 3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction :** Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### 3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

## 4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

## 5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## 6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## 7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

## **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

## **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 30/06/2017, les engagements post-emploi ont été évalués à 11 358 KDT. La dotation nette du premier semestre 2017 est de l'ordre de 1 279 KDT dont 803 KDT correspondent à la quote part du 1<sup>er</sup> semestre 2017 de l'étalement de l'effet de la 1<sup>ère</sup> application de la norme IAS 19.

## **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

-Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.

-Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

-Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.

- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

## **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2017 sont déduits du résultat.

## **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2017 sont rajoutées au résultat.

## **13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 30/06/2017.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

## **14/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 juin 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

Toutefois, les données comparatives relatives au premier semestre 2016 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 « Modifications comptables ».

La loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers a institué un fonds de garantie des dépôts et a exigé l'adhésion des banques audit fonds. Par ailleurs, le décret n° 2017-268 du 1er février 2017 a fixé les règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement de ce fonds.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la banque au 30 juin 2017 étant donné que la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que l'assiette de détermination des cotisations ne peuvent pas être anticipées et dépendront des décisions du conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts, non encore constitué à ce jour.

### 15/ Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives du premier semestre 2016 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

- Les pertes et les gains de change sur opérations monétiques sont reclassés au niveau du poste Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières.
- La charge relative au report couru sur les opérations de Swap de change est reclassée au niveau du poste Intérêts encourus et charges assimilées.

### 16/ Modification comptable

Une modification comptable a été appliquée aux comptes arrêtés au 30/06/2016 pour tenir compte de l'effet d'un complément de provision de 5 480 KDT. Le même traitement a été appliqué aux comptes définitifs arrêtés au 31/12/2016 suite à la décision de la BCT.

### Retraitements du bilan

Rubrique	30/06/2016 Publié	Retraitement	30/06/2016 Retraité
<b>ACTIF</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	366 131		366 131
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	705 949		705 949
AC3- Créances sur la clientèle	4 230 863	(5 480)	4 225 383
AC4- Portefeuille titres commercial	436 162		436 162
AC5- Portefeuille d'investissement	449 098		449 098
AC6- Valeurs immobilisées	142 003		142 003
AC7- Autres actifs	219 071		219 071
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 549 277</b>	<b>(5 480)</b>	<b>6 543 797</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Banque Centrale et CCP	471 168		471 168
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	36 304		36 304
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	5 221 613		5 221 613
PA4- Emprunts et ressources spéciales	156 103		156 103
PA5- Autres passifs	169 329	(1 918)	167 411
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 054 517</b>	<b>(1 918)</b>	<b>6 052 599</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1- Capital	198 741		198 741
CP2- Réserves	136 014		136 014
CP4- Autres capitaux propres	3 646		3 646
CP5- Résultats reportés	101 745		101 745
CP6- Résultat net	54 614	(3 562)	51 052
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>494 760</b>	<b>(3 562)</b>	<b>491 198</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 549 277</b>	<b>(5 480)</b>	<b>6 543 797</b>

### Retraitements de l'état de résultat

Rubrique	30/06/20 16 Publié	Retraite ment	Recla sseme nt	30/06/20 16 Retraité
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1- Intérêts et revenus assimilés	143 422	0	0	143 422
PR2- Commissions (en produits)	47 811	0	(19)	47 792
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	26 416	0	137	26 553
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	17 006	0	0	17 006
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>234 655</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>234 773</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	(79 450)	0	(472)	(79 922)
CH2- Commissions encourues	(2 335)	0	354	(1 981)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(81 785)</b>	<b>0</b>	<b>(118)</b>	<b>(81 903)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>152 870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>152 870</b>
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	3 182	(5 480)	0	(2 298)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	149	0	0	149
PR7- Autres produits d'exploitation	3 164	0	0	3 164
CH6- Frais de personnel	(51 441)	0	0	(51 441)
CH7- Charges générales d'exploitation	(17 611)	0	0	(17 611)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(7 775)	0	0	(7 775)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>82 538</b>	<b>(5 480)</b>	<b>0</b>	<b>77 058</b>
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(198)	0	0	(198)
CH11- Impôt sur les bénéfices	(27 726)	1 918	0	(25 808)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>54 614</b>	<b>(3 562)</b>	<b>0</b>	<b>51 052</b>
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>54 614</b>	<b>(3 562)</b>	<b>0</b>	<b>51 052</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>54 614</b>	<b>(3 562)</b>	<b>0</b>	<b>51 052</b>

## NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 1/ NOTES SUR LE BILAN

#### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30 juin 2017 un solde débiteur de 412 760 KDT contre 366 131 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 46 629 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Caisse Dinars	63 255	50 601	52 327
Caisse Devises	9 366	11 574	4 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 600	12 492	4 802
Banque Centrale comptes ordinaires	320 034	264 320	272 273
Placements auprès de la banque centrale	11 279	26 821	27 469
Créances rattachées	11	8	6
Centres de chèques postaux et TGT	289	389	287
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>412 760</b>	<b>366 131</b>	<b>361 923</b>

##### NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 762 397 KDT au 30 juin 2017 contre 705 949 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 56 448 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Créances sur les banques non résidentes	546 226	513 312	513 128
Créances sur les établissements financiers	135 071	103 351	116 199
Créances sur les banques résidentes	80 255	88 774	85 425
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	845	512	904
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>762 397</b>	<b>705 949</b>	<b>715 656</b>

##### NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2017 un solde de 4 807 151 KDT contre 4 225 383 KDT (solde retraité) au 30 juin 2016, soit une augmentation de 581 768 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 83 667 KDT au 30 juin 2017 contre 82 015 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 1 652 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Comptes débiteurs</b>			
Comptes débiteurs de la clientèle	269 454	224 649	184 227
Créances rattachées	8 154	7 523	7 727
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>277 608</b>	<b>232 172</b>	<b>191 954</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>			
Portefeuille crédits	4 432 806	3 888 867	4 173 324
- Crédits court terme	1 154 597	1 018 497	1 130 800
dont Financements en devises	364 246	336 630	356 509
dont Crédits court terme en dinars	790 351	681 867	774 291
- Crédits moyen et long terme	3 278 209	2 870 370	3 042 524
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	30 515	29 682	33 128
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	86 064	95 887	95 520
Impayés	51 917	36 747	38 456
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	258 811	266 365	255 650
Provisions pour créances douteuses (*)	(268 181)	(260 359)	(262 109)
Agios réservés	(83 667)	(82 015)	(79 449)
Créances rattachées	15 676	11 749	24 678
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>4 523 941</b>	<b>3 986 923</b>	<b>4 279 198</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>5 602</b>	<b>6 288</b>	<b>6 222</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>4 807 151</b>	<b>4 225 383</b>	<b>4 477 374</b>

(\*) Les chiffres du premier semestre 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité.

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2016</b>	<b>262 109</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	8 316
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(6 368)
Dotation aux provisions collectives	761
Dotation aux provisions additionnelles	3 976
Reprise de provisions additionnelles	(613)
<b>Provisions sur les créances au 30/06/2017</b>	<b>268 181</b>

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 369 890 KDT au 30 juin 2017 contre 436 162 KDT au 30 juin 2016, soit une diminution de 66 272 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Titres de transaction</b>			
- Actions cotées	2 723	2 247	3 465
- SICAV	282	1 067	502
<b>Titres de placement</b>			
- Bons de trésor	348 415	397 708	345 739
- Autres titres de placement	12 462	10 683	12 249

- Créances rattachées	9 993	26 930	12 728
- Provisions sur placements	(3 985)	(2 473)	(1 533)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>369 890</b>	<b>436 162</b>	<b>373 150</b>

#### NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 578 374 KDT au 30 juin 2017 contre 449 098 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 129 276 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Titres d'investissement</b>			
BTA Investissement	451 951	356 912	450 740
Obligations	27 523	25 845	29 185
Créances rattachées	10 360	6 995	17 732
Provisions sur BTA Investissement	(98)	0	(98)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>489 736</b>	<b>389 752</b>	<b>497 559</b>
<b>Titres de participations</b>			
Titres de participations libérés	60 112	60 401	60 112
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 567)	(7 100)	(7 045)
Placements SICAR	35 314	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(3 397)	(3 013)	(2 989)
Titres de portage	0	600	0
Créances rattachées	4 176	3 144	180
<b>Total titres de participations</b>	<b>88 638</b>	<b>59 346</b>	<b>55 572</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>578 374</b>	<b>449 098</b>	<b>553 131</b>

## NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde net de 135 834 KDT au 30 juin 2017 contre 142 003 KDT au 30 juin 2016, soit une diminution de 6 169 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession / Régularisation/Mise en rebus	Valeur brute au 30/06/2017	Amort. et Prov au 31/12/2016	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 30/06/2017	Valeur nette au 30/06/2017
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>47 856</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>48 413</b>	<b>(43 954)</b>	<b>(761)</b>	<b>0</b>	<b>(44 714)</b>	<b>3 699</b>
Logiciels de Base	47 856	557	-	48 413	(43 954)	(761)	-	(44 714)	3 699
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>226 659</b>	<b>1 795</b>	<b>(1 085)</b>	<b>227 370</b>	<b>(91 342)</b>	<b>(5 236)</b>	<b>1 345</b>	<b>(95 235)</b>	<b>132 135</b>
Constructions	102 793	15	-	102 809	(29 689)	(1 879)	-	(31 568)	71 241
Terrains	5 560	-	-	5 560	-	-	-	-	5 560
Matériel Roulant	1 442	-	-	1 442	(741)	(126)	-	(867)	575
Matériel & Mobilier	9 558	308	(4)	9 861	(4 861)	(377)	4	(5 234)	4 627
Matériel Informatique	27 767	598	(1 081)	27 284	(20 174)	(1 107)	1 081	(20 202)	7 083
Agencement Aménagement Installation	50 991	874	-	51 865	(35 583)	(1 668)	-	(37 251)	14 614
Immobilisations hors exploitation	18 767	-	-	18 767	(294)	(79)	260	(113)	18 654
Immobilisation en cours	9 781	-	-	9 781	-	-	-	-	9 781
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>274 515</b>	<b>2 352</b>	<b>(1 085)</b>	<b>275 783</b>	<b>(135 296)</b>	<b>(5 996)</b>	<b>1 345</b>	<b>(139 948)</b>	<b>135 834</b>

## NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 266 837 KDT au 30 juin 2017 contre 219 071 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 47 766 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Crédits directs et avances au personnel	216 858	186 829	203 142
Débit à régulariser et divers	24 887	15 481	25 496
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 554	8 045	3 257
Prêts sur fonds social	8 187	8 701	8 467
Créances prises en charge par l'Etat	5 882	6 175	5 339
Débiteurs divers	3 914	2 800	3 886
Dépôts et cautionnements	2 247	2 642	2 221
Provisions sur autres actifs	(3 692)	(11 602)	(3 458)
<b>Total autres actifs</b>	<b>266 837</b>	<b>219 071</b>	<b>248 350</b>

## 1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

### NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 662 923 KDT au 30 juin 2017 contre un solde de 471 168 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 191 755 KDT.

### NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2017 à 19 708 KDT contre 36 304 KDT au 30 juin 2016, soit une diminution de 16 596 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Etablissements financiers	3 759	21 057	2 345
Banques résidentes	7	8 007	50 051
Banques non résidentes	15 927	7 207	5 142
Dettes rattachées	15	33	22
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>19 708</b>	<b>36 304</b>	<b>57 560</b>

### NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2017 un solde de 5 836 207 KDT contre 5 221 613 KDT au 30 juin 2016 enregistrant une augmentation de 614 594 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Dépôts à vue	2 641 546	2 252 430	2 343 868
Comptes d'épargne	1 895 154	1 746 568	1 823 171
Bons de caisse	534 712	551 399	557 762
Comptes à terme	328 951	325 391	328 153
Autres sommes dues à la clientèle	240 138	166 337	197 168
Autres produits financiers	110 634	91 300	112 266
Certificats de dépôts	75 500	82 500	86 500
Dettes rattachées	9 572	5 688	11 413
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 836 207</b>	<b>5 221 613</b>	<b>5 460 301</b>

## NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 juin 2017 un solde de 187 928 KDT contre 156 103 KDT au 30 juin 2016 soit une augmentation de 31 825 KDT.

DESIGNATION	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunt obligataire (*)	168 532	134 285	127 675
Ressources spéciales	16 177	18 433	17 474
Dettes rattachées	3 219	3 385	3 763
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>187 928</b>	<b>156 103</b>	<b>148 912</b>

(\*) Les emprunts obligataires émis par la banque se détaillent comme suit :

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (KDT)	Encours au 30/06/2017 (KDT)
"Attijari bank 2010"	11/01/2011	7 ans	TMM+0,6%	50 000	7 142
"Attijari bank subordonné 2015"	12/10/2015	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	60 000	26 440
		B : 7 ans	7,50% et/ou TMM+2,10%		26 950
"Emprunt Subordonné privé 2016"	29/06/2016	5 ans	7,40%	60 000	48 000
"Emprunt Subordonné 2017"	31/05/2017	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,9%	60 000	48 431
		B : 7 ans	7,50%		11 569

## NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 164 165 KDT au 30 juin 2017 contre 167 411 KDT (solde retraité) au 30 juin 2016, soit une diminution de 3 246 KDT.

DESIGNATION	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Crédit à régulariser et divers	37 654	82 169	70 835
Charges à payer	55 819	44 358	51 335
Impôts et taxes (*)	27 120	19 642	27 728
Exigibles après encaissement	30 376	13 660	25 779
Créditeurs divers	7 568	5 813	5 639
Provisions pour risques et charges (**)	5 628	1 769	5 694
<b>Total autres passifs</b>	<b>164 165</b>	<b>167 411</b>	<b>187 010</b>

(\*) Les chiffres du premier semestre 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité.

(\*\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 384	1 211	1 450
Autres provisions pour risque	4 244	0	4 244
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	558	0
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>5 628</b>	<b>1 769</b>	<b>5 694</b>

### NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 30 juin 2017 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libéré en totalité.

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fiscal particulier	Fond social	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au 31.12.16</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>19 875</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 125</b>	<b>0</b>	<b>3 646</b>	<b>38 567</b>	<b>107 077</b>	<b>487 696</b>
Affectation résultat bénéficiaire 2016											
Réserves							30 000		(2 420)	(27 580)	0
Dividendes										(79 497)	(79 497)
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>19 875</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 125</b>	<b>30 000</b>	<b>3 646</b>	<b>36 147</b>	<b>0</b>	<b>408 199</b>
Mouvements sur le fonds social *						90					90
Résultat de la période										54 023	54 023
<b>Situation des capitaux propres au 30.06.17</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>19 875</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 215</b>	<b>30 000</b>	<b>3 646</b>	<b>36 147</b>	<b>54 023</b>	<b>462 312</b>

\*Au 30/06/2017, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2017 s'élève à 1,36 dinars contre 1,37 dinars au titre du premier semestre 2016.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Résultat net avant modifications comptables en KDT	54 023	54 614	107 077
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>1,36</b>	<b>1,37</b>	<b>2,69</b>

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2017 un solde de 323 059 KDT contre 286 246 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 36 813 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 289 390 KDT au 30 juin 2017 contre 239 527 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 49 863 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 428 000 KDT au 30 juin 2017 contre 471 000 KDT au 30 juin 2016, soit une diminution de 43 000 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Cautions, avals et autres garanties données	323 059	286 246	293 071
Crédits documentaires	289 390	239 527	201 057
Actifs donnés en garantie	428 000	471 000	527 000
<b>Total passifs éventuels</b>	<b>1 040 449</b>	<b>996 773</b>	<b>1 021 128</b>

### NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 156 970 KDT au 30 juin 2017. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 156 932 KDT.

### NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 066 507 KDT au 30 juin 2017 contre 1 856 734 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 209 773 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Etablissements de crédits	176 451	177 460	132 993
Clientèle	1 890 056	1 679 274	1 867 606
<b>Total engagements reçus</b>	<b>2 066 507</b>	<b>1 856 734</b>	<b>2 000 599</b>

### NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30/06/2017 se présentent comme suit:

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Devises vendues au comptant à livrer	(102 215)	(46 581)	(120 466)
Devises achetées au comptant à recevoir	106 445	54 067	117 764
<b>Total</b>	<b>4 230</b>	<b>7 486</b>	<b>(2 702)</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 30/06/2017 se présentent comme suit:

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Devises vendues à terme à livrer	(298 748)	(455 027)	(170 889)
Devises achetées à terme à recevoir	5 320	10 657	6 337
Swap de change à recevoir	243 418	0	181 939
<b>Total</b>	<b>(50 010)</b>	<b>(444 370)</b>	<b>17 387</b>

### 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produits d'exploitation bancaire est passé de 234 773 KDT au 30 juin 2016 (montant retraité) à 266 599 KDT au 30 juin 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 31 826 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- . Intérêts et revenus assimilés ;
- . Commissions en produits ;
- . Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- . Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 164 240 KDT au 30 juin 2017 contre 143 422 KDT au 30 juin 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 20 818 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>			
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	3 139	2 264	4 584
<b>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>3 139</b>	<b>2 264</b>	<b>4 584</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Portefeuille crédit	141 211	121 191	257 967
. Court terme	28 383	24 359	51 307
- Financement devises	3 593	3 037	6 724
- Court terme Dinar	24 790	21 322	44 583
. Moyen & Long terme	112 828	96 832	206 660
Comptes courants débiteurs	9 638	8 452	17 537
Crédits sur ressources extérieures	108	126	244
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	1 115	948	3 804
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>152 072</b>	<b>130 717</b>	<b>279 552</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>			
Commissions sur comptes	734	758	1 506
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 671	1 584	4 387
Report/déport sur change à terme	6 624	8 099	15 806
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>9 029</b>	<b>10 441</b>	<b>21 699</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>164 240</b>	<b>143 422</b>	<b>305 835</b>

## NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 51 793 KDT au 30 juin 2017 contre 47 792 KDT au 30 juin 2016 (montant retraité), soit une augmentation de 4 001 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	19 551	18 565	37 410
Commissions sur opérations crédits	15 224	12 963	25 473
Commissions sur moyens de paiement (*)	10 992	10 176	22 156
Commission sur opérations internationales	5 044	4 752	9 612
Commissions sur autres opérations bancaires	982	1 336	1 821
<b>Total commissions</b>	<b>51 793</b>	<b>47 792</b>	<b>96 472</b>

(\*) Les chiffres du premier semestre 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité.

## NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 30 juin 2017, un montant de 30 892 KDT contre 26 553 KDT au 30 juin 2016 (montant retraité), soit une augmentation de 4 339 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Gain net sur titres de transaction	(998)	(897)	(422)
Gain net sur titres de placement	8 084	10 084	24 479
Gain net sur opérations de change (*)	23 806	17 366	31 902
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>30 892</b>	<b>26 553</b>	<b>55 959</b>

(\*) Les chiffres du premier semestre 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité.

## NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 19 674 KDT au 30 juin 2017 contre 17 006 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 2 668 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Bons de trésor	14 290	11 266	24 182
Dividendes	4 334	4 848	5 090
Intérêts sur obligations	1 016	837	1 658
Revenus titres de portage	0	19	32
Autre revenus	34	36	68
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>19 674</b>	<b>17 006</b>	<b>31 030</b>

### \* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 81 903 KDT au 30 juin 2016 (montant retraité) à 93 219 KDT au 30 juin 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 316 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

. Intérêts encourus et charges assimilées ;

. Commissions encourues ;

### **NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 30 juin 2017 un solde de 91 122 KDT contre 79 922 KDT (montant retraité) au 30 juin 2016, soit une augmentation de 11 200 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>			
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	759	550	1 015
<b>Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers</b>	<b>759</b>	<b>550</b>	<b>1 015</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Dépôts à vue	7 847	7 466	15 431
Comptes d'épargne	32 805	29 130	59 699
Bons de caisse	14 334	13 783	28 143
Comptes à terme	10 045	10 227	20 464
Certificats de dépôts	2 102	3 438	6 027
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>67 133</b>	<b>64 044</b>	<b>129 764</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>			
Charges sur ressources spéciales	84	138	253
Charges sur emprunts obligataires	4 859	2 646	7 510
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>4 943</b>	<b>2 784</b>	<b>7 763</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>			
Appel d'offres	13 319	12 026	24 153
Report/déport sur swap de change (*)	4 862	472	5 257
Autres intérêts et charges assimilées	106	46	160
<b>Sous total autres intérêts et charges</b>	<b>18 287</b>	<b>12 544</b>	<b>29 570</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>91 122</b>	<b>79 922</b>	<b>168 112</b>

(\*) Les chiffres du premier semestre 2016 retraités pour les besoins de la comparabilité.

### **NOTE 22 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 5 979 KDT contre 2 298 KDT au 30 juin 2016. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	13 053	14 711	22 714
Reprise de provisions sur créances douteuses	(6 981)	(11 471)	(17 522)
Moins-value de cession des créances	-	-	857
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	-	-	(869)
Perte sur radiation des créances	-	-	-
D° aux provisions pour risques et charges	294	268	5 051

Reprise de provision pour risques et charges	(387)	(1 210)	(10 212)
<b>Total dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif</b>	<b>5 979</b>	<b>2 298</b>	<b>19</b>

### NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 60 323 KDT au 30 juin 2017 contre 51 441 KDT au 30 juin 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 8 882 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du personnel	44 563	38 059	80 363
Charges sociales	10 816	9 210	18 676
Autres charges liées au personnel	4 944	4 172	8 375
<b>Total frais de personnel</b>	<b>60 323</b>	<b>51 441</b>	<b>107 414</b>

### NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 20 053 KDT au 30 juin 2017 contre 17 611 KDT au 30 juin 2016, soit une augmentation de 2 442 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Loyers et services extérieurs	11 876	10 065	20 974
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	2 304	2 206	4 072
Annonces et insertions publicitaires	1 743	885	2 223
Autres	1 517	2 077	4 244
Missions réceptions	713	651	1 205
Impôts et taxes	604	528	1 137
Fournitures de bureaux	381	312	618
Dons et cotisations	318	310	477
Frais du conseil et d'assemblée	302	226	548
Documentation centrale	211	223	358
Transport et déplacement	64	53	117
Frais d'actes et contentieux	20	75	159
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>20 053</b>	<b>17 611</b>	<b>36 132</b>

## 4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### NOTE 25 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction. Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 376 006 KDT au 31 décembre 2016 à 357 610 KDT au 30 juin 2017 enregistrant une diminution de 18 396 KDT. Cette diminution résulte des flux de trésorerie affectés aux activités de financement à hauteur de (39 937) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (8 851) KDT et des flux provenant des activités d'exploitation à hauteur de 30 392 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 357 610 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>EXERCICE 2016</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>1 039 303</b>	<b>968 283</b>	<b>960 544</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	412 823	366 197	361 991
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	626 480	602 086	598 553
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>681 693</b>	<b>507 272</b>	<b>584 538</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	677 934	486 215	582 193
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	3 759	21 057	2 345
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>357 610</b>	<b>461 011</b>	<b>376 006</b>

#### **NOTE 26 : Évènements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 28/07//2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 30/06/2017 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires De la Banque Attijari de Tunisie*

### ***Introduction***

En date du 10 août 2017, nous avons émis une opinion d'examen limité sans réserves sur les états financiers intermédiaires de la Banque Attijari de Tunisie. Ces états financiers intermédiaires faisaient apparaître un total bilan de 7 333 243 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 48 700 mille dinars.

Suite aux débats qui ont eu lieu au sein de la profession bancaire de la place et en l'absence des textes d'application, la Banque a décidé de modifier ses états financiers intermédiaires pour ne pas prendre en compte la charge comptabilisée au titre du fonds de garantie des dépôts.

Le présent rapport est émis sur les états financiers modifiés.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Attijari de Tunisie, au 30 juin 2017 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 7 333 243 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 54 023 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Fondement de l'opinion avec réserve***

Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers n°14, et en l'absence des textes d'application, les états financiers ne prennent pas en compte les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

**Tunis, le 19 septembre 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Ahmed BELAIFA**